



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mai 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 mai 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine et le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous nous adressons à vous, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai 2019, au sujet de la note verbale datée du 30 avril 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies et distribuée le 1^{er} mai comme document du Conseil (S/2019/356).

La Fédération de Russie et la République populaire de Chine ne considèrent aucunement le petit déjeuner informel organisé le 10 avril 2019 par le Représentant permanent de l'Allemagne, Christoph Heusgen, à l'intention des membres du Conseil de sécurité et du Président du Conseil des droits de l'homme, Coly Seck, comme un nouvel espace de dialogue informel entre ces deux organes.

Nous tenons à rappeler que la Fédération de Russie et la République populaire de Chine n'ont jamais appuyé la proposition d'organiser à Genève un débat informel de quelque nature que ce soit entre les membres du Conseil des droits de l'homme et le Président du Conseil de sécurité. Qui plus est, nous n'avons entendu aucun argument convaincant qui nous permettrait de croire que des échanges officieux entre le Président du Conseil de sécurité et les membres du Conseil des droits de l'homme rendraient le Conseil de sécurité mieux à même de s'acquitter efficacement du mandat de maintien de la paix et de la sécurité qu'il tient de la Charte des Nations Unies.

Il faut, nous en sommes convaincus, s'en tenir à la répartition actuelle des tâches entre les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. En tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme n'a pas à échanger avec les membres du Conseil de sécurité.

Nous souhaiterions à cet égard appeler votre attention sur le fait que tout contact entre le Président du Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme doit avoir été examiné et approuvé d'un commun accord par les membres du Conseil de sécurité conformément à la procédure établie. Hors de ce cadre, tout éventuel déplacement de sa part à Genève en vue de participer à un dialogue informel avec les membres du Conseil des droits de l'homme doit être considéré comme une initiative non approuvée, à laquelle il ne saurait participer en qualité de représentant du Conseil de sécurité.



Nous vous serions Sreconnaisants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Le Représentant permanent
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Ma Zhaoxu**
